

Communauté de paroisse de Soultz-Sous-Forêts

Le 5 février 2019 a eu lieu le conseil pastoral (CP).

Le CP, après avoir lu individuellement la lettre pastorale sur les abus sexuels « Mieux vaut tard » a travaillé sur le mandement de Mgr Ravel. Celui-ci, daté du 29 novembre 2018, ordonne dans son article 3 : « Le peuple de Dieu, réunissant agents pastoraux et fidèles, se retrouvera alors au niveau de la communauté de paroisses ou tout autre niveau adéquat pour travailler à un code de bonne conduite destiné à prévenir tout nouvel abus d'autorité dans l'Eglise, en particulier ceux à caractère sexuel.

Les membres du CP se sont appuyés sur 5 questions permettant de guider le débat.

La première question : « après la lecture de la lettre pastorale, avez-vous des points à éclaircir ? » a permis de centrer le débat sur les attendus.

Les deuxième et troisième questions : « en quoi cette problématique me touche-t-elle ? Comment suis-je concerné ? » et « comment cette problématique se manifeste-t-elle dans notre communauté ? » ont fait l'objet de nombreuses réflexions :

« c'est l'Eglise qui est touchée et nous faisons partie de cette Eglise », « la pédophilie n'est pas présente que dans l'Eglise mais les cas touchant les catholiques sont plus mis en avant dans les médias », « les catholiques sont assimilés par certains aux pédophiles », « on se sent parfois agressé et cela ne permet pas d'être témoin au sens de l'évangile », « lors de la catéchèse ou d'activités en paroisse on réfléchit à ne pas être seul avec un enfant », « certains évêques ont été attaqués pour des actes commis bien avant eux, pourquoi un recteur d'académie ou autre responsable hiérarchique (ministre etc.) n'est-il pas mis en accusation pour des cas commis antérieurement ? »

L'esprit général est une blessure de la communauté, une certaine honte, une tristesse à voir résumer notre Eglise à ces actes qui obscurcissent le message du Christ. Un sentiment également que ces actes servent de prétexte à attaquer plus profondément l'Eglise, ses enseignements et ses valeurs. On peut (veut ?) également penser qu'il faut en tirer un aspect positif dans ce traitement médiatique particulier. Le fait que cela touche l'Eglise, choque plus profondément car l'Eglise est encore un repère moral dans notre société.

La dernière question : « comment aider notre communauté à prendre en compte cette problématique ? Quelles règles, quels usages, pouvons-nous mettre en place pour prévenir tout nouvel abus d'autorité dans l'Eglise ? »

Les abus d'autorité sont souvent le fait d'un certain cléricalisme et d'une « sacralisation » du prêtre ; les structures existantes (EAP, conseil de fabrique etc.) doivent user de leurs prérogatives. Hors la prière toujours nécessaire, le dialogue se doit d'être mis en place lors de suspicions ou de « bruits ». Plutôt qu'un dialogue « homme à homme » ou d'un compte-rendu précipité à la hiérarchie ecclésiale, le dialogue doit se faire à 3 et de préférence avec un membre engagé dans l'Eglise tel que le CP.

Les travaux du CP feront l'objet d'un compte-rendu à l'archevêché avant fin juin.